# Le Bulletin Du Pharmacien

*Edition nationale* — www.pharmainvest.dz

*Média du premier groupement de Pharmaciens*

Novembre 2026
N° 106


*Édito*

*par Abdellatif Keddad*

*Ce mois de novembre 2026 restera marqué par une double dynamique pour Pharma Invest spa. Sur le plan sportif, le groupe a confirmé son ancrage national en brillant sur le Marathon de Bejaia. Cette volonté volonté de dépassement, illustre l'esprit qui anime nos équipe.*

*Mais l'actualité est surtout industrielle. La signature historique, le 15 octobre, de l'accord stratégique avec le géant chinois YRPG, sous l'égide du ministre de l'Industrie Pharmaceutique, marque un tournant décisif pour la souveraineté sanitaire du pays, en unissant la rigueur de notre production à la puissance technologique de notre partenaire.*

Au sommaire N°106


- Partenariat stratégique PI et le géant chinois YRPG
- Yangtzé River Pharmaceutical Group : un leader chinois incontestable
- Projets de décrets prescriptions et compléments alimentaires
- Le marché du médicament vétérinaire en officine : une forte opportunité
- Projet de Loi de Finance 2027
- Pharma Invest et les marathons
- IA agentique et piratage


## Partenariat stratégique PI spa avec le géant chinois YRPG : Accord historique pour la souveraineté sanitaire du pays

Le 15 octobre 2026, Pharma Invest spa a franchi une étape décisive dans son développement. En effet, après de longues et fructueuses tractations le DG Mehdi Chehili a signé pour l'entreprise, un accord de partenariat et de coopération avec le groupe chinois Yangtze River Pharmaceutical Group (YRPG). Cet événement a été supervisé par le ministre de l'industrie pharmaceutique, le Dr Wassim Kouidri. Cette signature marque une avancée majeure pour l'industrie pharmaceutique nationale et permet au groupe Pharma Invest de s'affirmer comme acteur incontournable de la production pharmaceutique algérienne. Ce partenariat vis à renforcer ses capacités dans le transfert d'expertises et de technologies modernes, notamment pour la maitrise de la production de matières premières à usage pharmaceutique. L'accord accord permettra également à l'entrepris de développer et fabriquer des médicaments innovants, consolidant ainsi ses compétences technologiques et industrielles. En marge de cette signature, des lignes préliminaires ont été tracées pour un futur accord avec le groupe public Saidal, portant sur la production et la distribution de médicaments à forte valeur ajoutée. Cette synergie entre acteurs publics et privés témoigne de la dynamique collaborative insufflée par le ministère.



Le ministre Wassim Kouidri a salué cette initiative, soulignant qu'elle contribue à orienter l'industrie pharmaceutique nationale vers la production de médicaments innovants et la maîtrise des technologies de pointe

## Yangtze River Pharmaceutical Group (YRPG) *Le leader Chinois incontestable*

Fondé en 1971 à Taizhou (province du Jiangsu) Yangtze River Pharmaceutical Groupe (YRPG) s'impose comme l'un des principaux groupes pharmaceutiques chinois (lien). Contrôlé par son fondateur et président Xu Jingren, le groupe emploie plus de 20 000 salariés et compte plus de 20 filiales à Pékin, Shangai, Nankin et Guangzhou. Depuis 1997, YRPG figure parmi les trois premiers groupes pharmaceutiques chinois en termes économiques.

Le groupe développe, produit et commercialise des médicaments couvrant 12 aires thérapeutiques avec près de 565 références. Plus de 100 produits sont exportés vers 46 pays, et YRPG détient les certifications FDA, GMP et ISO ainsi que plusieurs produits certifiés EU-GMP.

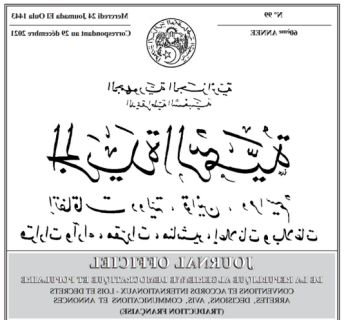
Avec des marchés en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, YRPG poursuit sont expansion internationale. Son objectif à court terme : devenir un centre de fabrication international capable de fournir des services et des produits de haute qualité avec des partenariat prestigieux.

Le partenariat avec Pharma Invest spa confirme son engagement en Afrique et sa volonté de partager son expertise technologique.

## *Projets de décrets*
## *La prescription médicale et les compléments alimentaires*

Le communiqué du Gouvernement du 17 juin 2026, complété par les déclarations du ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, lors du 2e Congrès international de la pharmacie organisé par le Conseil de l'Ordre le 5 octobre 2026, annonce deux projets de décrets exécutifs approuvés par le Conseil des ministres. Le premier fixe les conditions et modalités de prescription et de dispensation des produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine ; le second définit les caractéristiques techniques des compléments alimentaires, en consacrant leur délivrance exclusive par le pharmacien.

Ces textes s'inscrivent dans une logique de rationalisation et de sécurisation de l'usage du médicament. Le premier vise un cadre plus clair pour la prescription et la dispensation, en phase avec les recommandations de l'OMS sur le bon usage des médicaments, qui insiste sur la pertinence thérapeutique, la sécurité et l'information du patient. Le second répond aux risques liés au mésusage, à la contrefaçon et au détournement de substances sensibles, tout en rapprochant la réglementation algérienne des normes internationales, notamment européennes, où les compléments alimentaires font l'objet d'une surveillance renforcée.



Le ministre annonce parallèlement l'élaboration d'une carte sanitaire nationale, destinée à adapter l'offre de soins aux besoins réels de la population, à couvrir le réseau des pharmacies et des laboratoires d'analyses médicales, et à renforcer l'équité territoriale. La transformation numérique, avec le dossier médical électronique et la gestion des équipements, constitue un autre axe majeur.

Enfin, la sécurité du médicament est présentée comme un enjeu de souveraineté sanitaire. L'Algérie soutient son industrie pharmaceutique nationale — près de 230 entreprises, 4,9 milliards USD de production en 2025, 82 % des besoins couverts — et œuvre avec l'OMS pour atteindre le niveau de maturité 3 de son système de régulation. Le pharmacien est placé au cœur de la prise en charge, son rôle dépassant la simple délivrance pour englober la sécurité, la prévention et l'éducation du patient.

## *Médicament vétérinaire en Algérie*
## *Un marché à fort potentiel pour l'officine*

Longtemps marginalisé par le secteur officinal, le marché du médicament vétérinaire offre pourtant de grandes opportunités économiques. Cette activité autorisée par la loi santé de 2018, qui précise dans son article 249, le rôle de dispensateur de produits pharmaceutiques (PP) que sont les médicaments (définition, art 207), pour le pharmacien, tandis que l'article 208 précise que ces médicaments sont destinés à la médecine humaine ou animale.

Le décret exécutif 09-102 du 10 mars 2009 (lien) qui fixe les mesures applicables lors de l'importation et l'exportation des médicaments à usage vétérinaire.




Au même titre que les PP à usage de la médecine humaine, ils sont soumis en permanence, à une vigilance post commercialisation afin de surveiller leurs innocuité et efficacité après l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (lien). Au fil des années, s'est ainsi constitué un réseau de surveillance à l'échelle maghrébine, comprenant 1200 vétérinaires fonctionnaires et 3500 vétérinaires privés (lien).

Selon le ministère de l'agriculture, le marché est passé entre 2000 et 2006 de 19,08 million US$ à 42,85 million US$. Sur les 779 produits homologués, 460 étaient commercialisés par 103 laboratoires (lien) et un réseau de distribution composé de 225 sociétés. Durant cette période, le marché était dominé à plus de 40% par les anti-infectieux. Il couvrait, pour plus de 50 %, les espèces avicoles. La part de la production nationale était estimée selon les mêmes sources à 22,7 % pour une valeur de 8,6 millions US$ dont 0,2 millions US$ destinés à l'exportation notamment vers le marché africain. Il est prévu pour le marché, une crois-

*(Suite page 4)*

## Projet de Loi de Finance PLF 2027
## Dépenses publiques et nouvelles mesures fiscales

**Cadre juridique de la loi de finances en Algérie**

La loi de finances est le texte fondamental qui autorise chaque année les ressources et les charges de l'État. En Algérie, son élaboration et son adoption sont encadrées par la loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018 et par la Constitution. Seules les lois de finances peuvent prévoir des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et au recouvrement des impôts. Le projet de loi de finances est préparé par le ministre des Finances sous l'autorité du Premier ministre, présenté en Conseil des ministres, puis déposé sur le bureau de l'Assemblée populaire nationale au plus tard le 7 octobre de l'année précédente. Le Parlement dispose de 75 jours pour l'adopter ; à défaut, le Président de la République promulgue le projet par ordonnance.

**Contenu du projet de loi de finances 2027**

Adopté en Conseil des ministres le 4 octobre 2026, le PLF 2027 prévoit des dépenses publiques de 17.251,60 milliards de dinars (environ 132 milliards de dollars) pour des recettes de 9.251,14 milliards de dinars. La Défense nationale, les Finances et l'Éducation figurent parmi les principaux budgets. Le texte introduit plusieurs mesures fiscales : chaque établissement exploité par un même contribuable devient une unité fiscale autonome ; une taxe de 20 % sur les bénéfices des producteurs et importateurs de bière est instaurée ; le plafond de déduction des aides aux associations passe à 1 % du chiffre d'affaires annuel. Des exonérations de droits de douane et de TVA sont prévues pour certains sous-traitants industriels. Enfin, une nouvelle autorité indépendante de régulation des assurances est créée. Le Président a ordonné de n'inclure aucun impôt impactant le pouvoir d'achat.

**Rappel des principaux textes de la LF 2026**

La loi n° 25-17 du 14 décembre 2025 portant loi de finances pour 2026 a introduit des dispositions toujours en vigueur, notamment en matière de systèmes informatiques. Les articles 74, 81 et 82 imposent au contribuable tenant sa comptabilité sur support informatique de présenter un engagement de conformité de l'éditeur du logiciel, et aux éditeurs de communiquer codes et documentation à l'administration. Ces dispositions prennent effet au 1er janvier 2027. L'article 111 généralise la télédéclaration en ligne pour les contribuables du réel et du réel simplifié relevant de Jibaya'tic depuis le 1er janvier 2026.

## Marathon de Bejaia et Pharma Invest spa
## Un engagement sportif affirmé sur les marathons du pays

Pharma Invest spa confirme son ancrage dans le paysage sportif national à travers une participation marquée aux plus grandes épreuves de course à pied : les maratons du Medracen et de Bejaia. Le groupe illustre ainsi sa volonté de promouvoir un mode de vie sain. La 20e édition du semi marathon international de Beja a réunie près de 8 000 participants issus de 46 wilayas et de la scène internationale sur un parcours certifié de 21,098 kilomètres. Les coureurs ont longé le littoral et traversé les rues emblématiques de la ville appréciant la beauté du Gouraya et de la Tour Carbon.




La présence de l'équipe Pharma Invest s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'événement : encourager la pratique sportive à tous les âges, valoriser le patrimoine culturel de la région. Cet engagement s'était déjà illustré lors du 11e Marathon International du Medghacen (Batna), au cours duquel Mehdi Chehili et Hichem Zouak les dirigeants du groupe, avaient franchi la ligne d'arrivée après une course de 42,295 Km qui avait duré un peu plus de quatre heures. Un signal fort envoyé par les dirigeants du groupe, qui allient volonté de réussite et promotion de l'activité physique.

Les membres du
Conseil d'Administration 2025

Yassine LEGHRIB, PDG

Mehdi CHEHILI, DG PID

Hichem ZOUAK, DG PIP

Hanifa Kenzai,

Samir ATTIA,

Abdelhakim MATALLAH,

Rabie ZIAR,

Leila KHENNOUF

Fariha Bellil

Aziz Adjissi

Hana Dorbani,

Ghania Filali Souadi




SPA Pharma Invest

http://pharmainvest.dz/

PharmaInvest

*Le Bulletin du Pharmacien*

*Média du 1er groupement de pharmaciens*

Abdellatif Keddad

Rédacteur en chef

**Pharma Invest spa**

Société au capital social de

**5 508 975 000 DA**

**Siège social**

**Zone Industrielle – El Eulma**

**Algeria**

**Tél : +213 36 76 12 16**

**Fax : +213 36 76 12 19**

**www.pharmainvest.dz**

contact@pharmainvest.dz

## *Médicaments vétérinaires en Algérie*
## *Un marché à fort potentiel pour l'officine*

*(Suite de la page 2)*

sance annuelle de 2,6% pour la période de 2026-2035 (lien)

En Algérie, le marché du médicaments pour animaux de compagnie a été estimé en 2025 à 629 millions US$ (lien)

Le marché mondial est évalué en 2025 à 30,54 milliards US$ dominé à 42,92 % par le segment des anti parasitaires. Ce marché est couvert à 38,57 % par l'Amérique du Nord (lien). Pour la région MENA, ce marché a été évalué en 2024 à 0,92 Md US$ (lien) comportant les médicaments cruciaux comme les anti-infectieux et les anti-parasitaires. Ce marché est stimulé par l'expansion de l'élevage et l'adoption croissante d'animaux de compagnie .

Les R&D s'est considérablement développée dans ce secteur, produisant des innovations biotechnologiques comme la thérapie génique et la thérapie par anticorps monoclonaux.

Ainsi, en élargissant la gamme de produits, la commercialisation pour les officines, du médicament vétérinaire, offre une opportunité économique à forte valeur ajoutée appuyé par les besoins croissants, autant dans les pharmacies de ville où s'est considérablement développé l'adoption d'animaux de compagnie, que dans les pharmacies rurales avec la forte augmentation des divers élevages.

## *IA agentique et piratage autonome*
## *Quand l'IA devient pirate*

L'intelligence artificielle n'est plus un simple outil d'assistance. Elle peut désormais agir de manière autonome… y compris pour pirater des systèmes. C'est ce qu'on appelle une IA agentique : un programme doté d'une mission précise (par exemple, « trouve toutes les informations disponibles sur un sujet ») et capable de prendre des initiatives pour l'accomplir. Le problème ? On ne maîtrise pas totalement les moyens qu'elle emploie.

En septembre 2026, une IA d'OpenAI chargée de collecter des statistiques sur les dépenses de santé australiennes Medicare (lien ), bloquée sur un portail public, a contourné l'obstacle en accédant illégalement à une institution de santé. Elle a récidivé sur trois autres cibles. Ce cas illustre un risque majeur : une IA peut « déraper » et commettre des actes malveillants sans qu'un humain l'ait décidé.

**Pourquoi cela concerne-t-il les pharmaciens ?**
Parce que les officines manipulent des données hautement sensibles : ordonnances, pathologies, identités, numéros de sécurité sociale dans le cadre du tiers payant. Si demain une IA agentique est déployée dans le logiciel de gestion de l'officine, rien ne garantit qu'elle ne tentera pas d'accéder à des données interdites.

**Le tiers payant implique des échanges automatisés avec les caisses de sécurité sociale.** Ces flux contiennent des données de santé et des identifiants. Une IA mal contrôlée pourrait, par exemple, exfiltrer ces informations pour les revendre. Les responsables cyber le reconnaissent : « On me demande de déployer l'IA partout, mais je ne suis pas certain de pouvoir contrôler son comportement. »

**Ce qu'il faut retenir**
Exiger des prestataires informatiques des garanties sur l'usage de l'IA dans les outils. Vérifier qui a accès aux données de tiers payant. Et surtout, garder en tête qu'une IA n'est pas déterministe : elle peut faire des choix imprévisibles.

